

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers :
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 6
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/11/2017

Le 27 novembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Gilles LEMOINE (Remplaçant Anny SANLAVILLE), Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Bernard GRISON), Hubert BONNET (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), Jacky DUTRUC (Pouvoir Marc PECHOUX), Françoise DUVILLARD, Yann GALLAY (Pouvoir Claude TRASSARD), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Anny SANLAVILLE (Remplacée par Gilles LEMOINE,

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Marc PECHOUX

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – VŒU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE RELATIF AU FINANCEMENT PAR L'ETAT DES AGENCES DE L'EAU

Le président informe le Conseil communautaire sur le Projet de Loi de Finances 2018 (PLF) pour ce qui concerne le financement des Agences de l'eau.

Il est prévu :

- Une ponction de 200M€/an sur le budget des Agences de l'eau ;
- La mise en place d'un plafond "mordant" des redevances perçues par les Agences qui briderait et réduirait l'autonomie financière des bassins ;
- Une augmentation importante des contributions à verser par les Agences aux opérateurs nationaux :
 - o l'Agence Française de la biodiversité
 - o Les parcs Nationaux
 - o L'office national de la Chasse

Au total, cela conduira à réduire le budget de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) pour le 11^{ème} programme (2019 à 2024) de 3,1 milliards d'euros à 2,3 milliards d'euros sur la durée du programme, c'est-à-dire -25 %.

En parallèle, les Agences de l'eau devront réduire de 200 emplois leurs effectifs dans les 5 prochaines années.

Ces décisions budgétaires de l'Etat conduisent les Agences de l'eau à 2 grandes décisions :

- Diminution des aides ;
- Simplification et suppression de certaines politiques d'aides, puisqu'il y aura moins d'agents pour les instruire.

Les 6 présidents des comités de bassin ont alerté le Gouvernement sur l'impossibilité qui sera celle des agences d'exécuter les priorités gouvernementales si la poursuite de la baisse des effectifs et des moyens n'est pas reconsidérée.

A cela s'ajoute le fait, que ne fonctionnant pas en AP/CP, les Agences de l'eau devront financer, sur ces crédits en baisse, les subventions attribuées ces dernières années et qui n'ont pas encore été versées. A noter que les subventions qui ont fait l'objet d'un arrêté attributif n'avaient jamais été aussi élevées qu'en 2015, 2016 et 2017 ; les budgets des années 2018, 2019 et 2020 seront donc d'autant plus amputés.

Ainsi, le Comité de bassin RMC prévoit de renoncer à subventionner dans le prochain 11^{ème} programme :

- La mise aux normes ERU des stations d'épuration ;
- Les installations d'assainissement non collectif ;
- La protection des captages (hors les 229 prioritaires sur 12 000 du bassin) ;
- Etc ...

De plus, l'enveloppe destinée au versement de la prime de performance épuratoire serait divisée de moitié.

Cette diminution des aides conduira inévitablement les EPCI, et donc la CCDSV, à revoir leur programme pluriannuel d'investissement, et certainement à compenser ces baisses de subventions par une augmentation du prix de l'eau payé par les usagers.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par 34 voix Pour et 2 voix Abstentions (Jean-Claude AUBERT et Bernard REY) :

✓ **D'EMETTRE** le vœu suivant :

Le Conseil communautaire demande au gouvernement de modifier les dispositions prévues dans le PLF 2018 relatives au financement des Agences de l'eau pour l'exercice 2018 et le 11^{ème} programme (2019 – 2024) pour :

- Leur laisser l'autonomie financière et les moyens humains suffisants pour répondre aux enjeux et problématiques des territoires ;
- Revenir au principe initial de 1964 : « l'eau paye l'eau » en supprimant les ponctions dans le budget des Agences de l'eau pour financer d'autres opérateurs ;
- Ne pas conduire les EPCI à augmenter le prix de l'eau pour compenser ces ponctions.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **30 NOV. 2017**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171127-2017C122-AG
Affichage le :

30 NOV. 2017

A Trévoux, le 27/11/2017

**Le Président,
Bernard GRISON**

